



Une retraite supplémentaire ciblée grâce au PER Eres Entreprise.



Accompagnez vos salariés dans la préparation d'une épargne retraite dans des conditions avantageuses



Fidéliez tous vos collaborateurs ou une catégorie de salariés

Les nombreux avantages du PER entreprise.

Efficacité à l'entrée

Pour l'entreprise :

- Les cotisations obligatoires sont :
 - exonérées de cotisations salariales et patronales, sauf forfait social, dans la limite de 5% de la rémunération annuelle brute
 - déductibles du résultat imposable

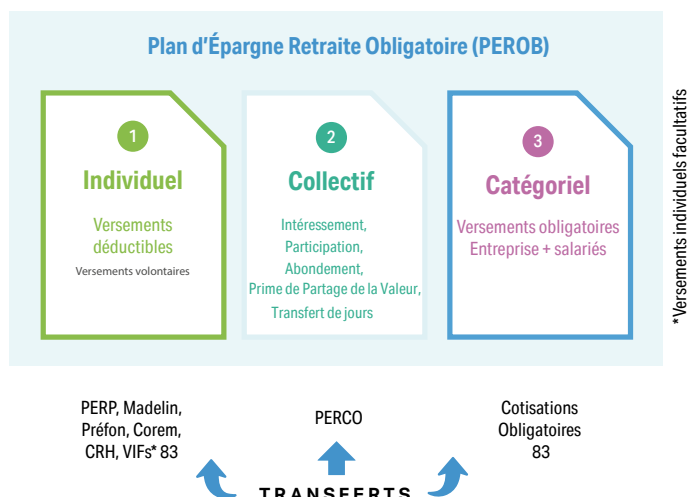
Pour le salarié :

- Les cotisations obligatoires sont exonérées d'impôt sur le revenu, dans la limite de 8% de la rémunération annuelle brute
- Les versements volontaires, ponctuels ou réguliers, sont déductibles du revenu imposable (dans la limite des plafonds retraite)

Efficacité à la sortie

Un capital est transmis au(x) bénéficiaire(s) désigné(s) en cas de décès en cours d'adhésion avec exonération totale ou partielle des droits de mutation selon le bénéficiaire désigné.

Avantages pour les bénéficiaires : garantie plancher décès (optionnel), transmission d'un capital sans supporter les prélèvements sociaux.



Le PER Eres Entreprise, l'outil idéal pour se constituer une retraite dans le cadre professionnel.

Le PER Eres Entreprise permet d'accompagner le salarié dans la construction d'un revenu supplémentaire (viager) après la retraite.

Il peut être mis en place pour l'ensemble des salariés ou pour une catégorie objective du personnel.

Il permet de regrouper l'ensemble de ses contrats d'épargne retraite (Madelin, PERCO, PERP, article 83).



À savoir

Avec le PER Entreprise, vous offrez à vos salariés la possibilité d'améliorer leur fiscalité personnelle en réalisant

des versements supplémentaires déductibles de leur revenu. À la retraite, les bénéficiaires pourront les récupérer sous forme de capital ou avant la retraite notamment pour l'acquisition de la résidence principale.

Pourquoi choisir le PER Eres Entreprise ?

Une gamme financière large et diversifiée

- 24 grilles de gestion pilotée adaptées à chaque épargnant dont :
 - 3 profils réglementaires
 - 12 profils exclusivement investis dans des actifs socialement responsables
- Près de 400 unités de comptes dont des SCI/SCPI/OPCI en gestion libre
- Un fonds en euros

Un contrat géré par SwissLife

- Partenaire historique d'Eres
- Pérennité et solidité financière
- Un espace client dédié : MySwissLife

Les + de l'offre

- Une garantie de table de mortalité
- 1^{er} arbitrage par année civile gratuit
- Frais d'arrérage à 0%
- La liberté de choix à la retraite parmi de nombreuses options de rente pour protéger ses proches (réversible au conjoint ou au bénéficiaire de son choix)
- Une mise en place facilitée grâce à l'accompagnement de votre conseiller

Reposez-vous sur l'expertise Eres avec la gestion pilotée

Vous définissez votre profil et votre horizon de placement.

Vous bénéficiez ensuite d'un pilotage automatique et individualisé : votre épargne est investie entre différents supports et réaffectée au cours du temps pour réduire progressivement le risque à l'approche de l'échéance.

L'investissement en épargne salariale ou retraite est un placement long terme. Il existe un risque de perte en capital et les rendements ne sont pas garantis. Les conditions de déblocage sont réglementairement limitées. Les performances passées ne présentent pas des performances futures.

Votre conseiller

Expert en épargne salariale, en retraite et en placements, il vous accompagne lors de la mise en place du dispositif et l'améliore régulièrement.

Informations de contact

Eres - 115, rue Réaumur, CS 63235, 75080 Paris cedex 02 - www.eres-group.com - @eres_group

Eres, S.A.S immatriculée au RCS Paris sous le n° 484 868 948 sise au 115 rue Réaumur 75002 Paris dont le capital social est de 1 286 208,83€. N° ORIAS (www.orias.fr) 07023020 comme courtier en assurance et conseiller en investissements financiers (CIF). Membre de l'association professionnelle CNCEF.

Cette communication a un caractère commercial, n'est pas un document contractuel ou un document d'information requis par une quelconque disposition législative, et n'est pas suffisante pour prendre une décision d'investissement. Mars 2023.

eres.